

Conseil communal de Saint-Légier – La Chiésaz

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 14/2014 concernant le bouclage du réseau de distribution et de défense incendie aux chemins du Bosquet et du Pilon

Composition de la commission : Mme Michèle Petetin, Présidente, M. François Golay, Rapporteur, Mme Rita Regamey, M. Michel Aubert, M. Thomas Ortlieb, M. Romano Buob, M. Jean-Luc Burgy.

La commission s'est réunie le jeudi 4 septembre 2014, à 20h00, à la maison de commune en présence de M. Le Syndic A. Bovay, M. Jean-Patrice Krumel du bureau technique et M. Gostely du Bureau Herter & Wiesmann SA. Nous les remercions de leur disponibilité et des informations données ainsi que d'avoir répondu à toutes nos questions.

Pour rappel, l'ancien mandat de fontainier qui avait été attribué, ces dernières années, à des entreprises de la région est nouvellement passé aux mains des communes de Saint-Légier / Blonay qui ont en créé un service des eaux intercommunal.

Une présentation du plan directeur communal de la distribution de l'eau nous a été exposée par le bureau mandaté, Herter & Wiesmann. Il nous a également été précisé que ce plan a été conçu il y a déjà quelques années tout en ne manquant pas de le mettre à jour régulièrement selon les normes ECA dictées aux communes.

Monsieur le Syndic tient à préciser à la commission, la notion de patrimoine qui réside autour de l'eau entre Blonay et Saint-Légier et l'importance de réaliser ces bouclages pour améliorer les capacités hydrauliques du réseau et surtout améliorer la lutte contre le feu. De ce fait, une nouvelle borne-hydrante sera installée à proximité du collège du Clos Béguin.

Lors de cette séance, il nous a été précisé que ces bouclages sont réalisés petit à petit selon les opportunités qui s'offrent à la commune dans le cadre des travaux d'assainissement des chemins communaux.

Toutefois, le présent préavis fera objet d'une communication de la municipalité lors du prochain conseil afin d'expliquer certaines modifications dans les chiffres de ce dernier à cause du travail « interne » du service des eaux qui, maintenant, demande d'être chiffré afin de comptabiliser et de valoriser le travail effectué par ce service. Ceci aura également un impact positif sur la contribution de l'ECA. Ce fonctionnement permettra aux deux communes de quantifier le travail effectué pour chacune afin de permettre une répartition financière équitable en fin d'année.

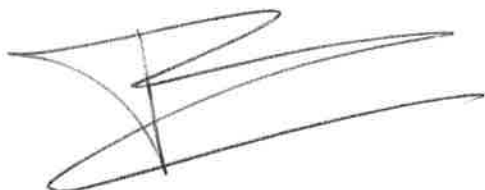
Conclusions :

Consciente que nos sources représentent un patrimoine essentiel pour nos deux communes, la commission comprend l'importance de réaliser ces bouclages afin d'améliorer les capacités hydrauliques du réseau et la lutte contre le feu.

Vu ce qui précède et sous réserve de la décision de la COFIN, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'accepter les conclusions du préavis 14/2014 à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 72'900.-, TTC, pour ces travaux ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir le montant total sur l'exercice courant via le compte 810.3144.

Au nom de la commission

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, identifying Michèle Petetin.

Michèle Petetin, Présidente

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'F' and 'G' with multiple loops, identifying François Golay.

François Golay, Rapporteur